

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	288 000		288 000	280 473		7 527	2.68
Chiffre d'affaires NET	288 000		288 000	280 473		7 527	2.68
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				2 645		2 645	100.00
Autres produits			2	3		1	30.83
Total des Produits d'exploitation (I)			288 002	283 121		4 881	1.72
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			23 527	20 080		3 447	17.16
Impôts, taxes et versements assimilés			35 290	30 053		5 237	17.43
Salaires et traitements			114 000	108 000		6 000	5.56
Charges sociales			84 451	83 540		911	1.09
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 265	17 154		111	0.65
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			8	5		3	65.75
Total des Charges d'exploitation (II)			274 540	258 832		15 708	6.07
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			13 462	24 289		10 827	44.58
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CAPELIO
Signé électroniquement le 22/09/2023 par
Philippe MARTIN



Philippe MARTIN

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2022 12	30/09/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	200 408	99 551	100 857	101.31
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	219	243	24	9.82
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	200 628	99 794	100 833	101.04
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	458	433	25	5.66
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	458	433	25	5.66
2. Résultat financier (V-VI)	200 170	99 361	100 809	101.46
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	213 632	123 650	89 981	72.77
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	22 238	14 592	7 646	52.40
Total des produits (I+III+V+VII)	488 629	382 915	105 714	27.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	297 236	273 857	23 379	8.54
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	191 394	109 058	82 335	75.50

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CAPELIO

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2022 12			Exercice N-1 30/09/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	86 758	49 150	37 608	52 266	14 657	28.04
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	481 894		481 894	481 894		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	20		20	20		
	Total II	568 672	49 150	519 522	534 179	14 657	2.74
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	35 646		35 646	38 140	2 494	6.54
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	125 691		125 691	98 177	27 514	28.03
	Charges constatées d'avance (3)	1 122		1 122	610	512	83.93
	Total III	162 459		162 459	136 927	25 533	18.65
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		731 131	49 150	681 981	671 106	10 875	1.62

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

20

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CAPELIO

Signé électroniquement le 22/09/2023 par
Philippe MARTIN

Signed with
universign

Philippe MARTIN

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2022	12	Exercice N-1 30/09/2021	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 350 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	350 000		350 000			
	Réserves						
	Réserve légale	35 000		35 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	17 819		95 761		77 942	81.39
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	191 394		109 058		82 335	75.50
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	594 213		589 819		4 394	0.74
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	31 369		46 301		14 932	32.25
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	76		254		178	70.15
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 165		7 128		37	0.51
	Dettes fiscales et sociales	49 159		27 604		21 555	78.09
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	87 768		81 287		6 482	7.97
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	681 981		671 106		10 875	1.62

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

71 416

49 925

ABC
Société à responsabilité limitée au capital de 350 000 euros

Siège social
32, Rue Feray
91100 CORBEIL ESSONNES

501 316 897 - RCS EVRY COURCOURONNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28 FEVRIER 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 191 393,56 euros de la manière suivante :

- A titre de dividende global à l'associé unique : 100 000 euros
Soit 200 euros par part

- Le solde : 91 393,56 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 109 213 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 100 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de la date de l'assemblée générale.

L'associé unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'associé unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 30 septembre 2019 : 123 000 euros, soit 246 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %,
- Exercice clos le 30 septembre 2020 : 100 000 euros, soit 200 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.
- Exercice clos le 30 septembre 2021 : 187 000 euros, soit 374 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

Certifié conforme

Le Gérant
Philippe MARTIN

Signé électroniquement le 03/10/2023 par
Philippe MARTIN

